



Commission économique pour l'EuropeComité directeur des capacités
et des normes commerciales**Groupe de travail des normes
de qualité des produits agricoles****Soixante-quinzième session**
Genève, 19-21 novembre 2019**Rapport du Groupe de travail des normes de qualité
des produits agricoles sur sa soixante-quinzième session****I. Introduction**

1. La réunion était présidée par M^{me} Agnieszka Sudol, Présidente du Groupe de travail.
2. Le Chef de la Section de l'accès aux marchés de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a déclaré ouverte la soixante-quinzième session du WP.7. Il s'est réjoui de la tenue de cette soixante-quinzième session et a salué le travail précieux accompli par le Groupe de travail au cours des ans. Il a aussi remercié les représentants de leur présence ainsi que du temps et des efforts consacrés par eux aux travaux du Groupe de travail et de ses sections spécialisées. Ces travaux sont à l'origine d'un programme international très important en faveur du commerce, de la production et de la consommation durables à l'échelle internationale, notamment au travers de l'action menée pour réduire les pertes et les gaspillages de denrées alimentaires.
3. Il a souligné les partenariats noués de longue date avec d'autres organisations, notamment l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Codex Alimentarius, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Union européenne (UE), les organismes d'aide, les autres divisions de la CEE (renforcées par l'approche des interactions), les universités et le secteur privé. Sans ces partenariats, a-t-il souligné, l'exécution des travaux n'aurait pas l'impact escompté.
4. Pour l'avenir, il a noté que le mandat récemment adopté du WP.7 et son programme de travail donnaient une nouvelle impulsion et laissaient entrevoir de nouvelles orientations et une cohérence renforcée entre les quatre sections spécialisées. Les perspectives de réalisation du Programme 2030 et des Objectifs de développement durable (ODD) au niveau international n'en étaient que meilleures, en ce sens que cela répondait à bon nombre des questions urgentes liées aux changements climatiques, à la biodiversité, au défi démographique et à celui de la sécurité alimentaire. Il a également évoqué les liens, au niveau de la CEE, entre les travaux du WP.7 et l'approche de la gestion durable des ressources naturelles fondée sur les interactions, ainsi que les nombreux liens d'interdépendance des actions menées pour lutter contre les pertes et les gaspillages de



denrées alimentaires et dans d'autres domaines encore. Il a remercié les délégations d'avoir aidé la CEE à organiser de nombreuses manifestations spéciales au cours des dernières années, notamment des expositions, des conférences, des réunions de rapporteurs et des ateliers.

II. Participation

5. Des représentants des pays ci-après ont assisté à la réunion : Allemagne, Autriche, Bangladesh, Belgique, Brésil, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Italie, Maroc, Mongolie, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

6. Les organisations internationales, organismes et programmes spécialisés et autres organisations intergouvernementales ci-après étaient également représentés : Codex Alimentarius, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Bureau de la Coordination des affaires humanitaires (OCHA), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Programme alimentaire mondial (PAM) et SDG Lab.

7. Des représentants des organisations non gouvernementales, des entreprises, des milieux universitaires et des experts indépendants suivants ont participé à la session : Canton de Lucerne – Office de l'environnement et de l'énergie, Conseil international des fruits à coque et des fruits séchés (INC), Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse (FHNW), Impact Hub Genève, Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID), Mouvement SUN, et Republican R&D Enterprise « Centre for Identification Systems ».

III. Adoption de l'ordre du jour

8. Les délégations ont adopté l'ordre du jour provisoire.

IV. Faits notables survenus depuis la dernière session

a) ONU, CEE et organes subsidiaires

9. Le Chef de la Section de l'accès aux marchés a indiqué que le mandat révisé du Groupe de travail et son programme de travail avaient été approuvés par le Comité directeur des capacités et des normes commerciales en mai 2019 et adoptés par le Comité exécutif (EXCOM) en juin 2019. Il a également expliqué que le Secrétaire général des Nations Unies avait entrepris un processus global de réforme du Secrétariat des Nations Unies et de ses opérations. Un examen de l'action des commissions régionales avait été engagé dans ce cadre, et les résultats seraient présentés à l'Assemblée générale en septembre 2019. Le rôle des commissions régionales serait examiné plus en détail dans les mois à venir.

10. Il a également fait observer que les problèmes actuels de trésorerie de l'ONU avaient conduit à prendre des mesures immédiates, notamment le blocage des fonds destinés aux voyages, aux services de consultants, aux opérations, aux recrutements et aux projets. La Secrétaire exécutive de la CEE avait pour sa part engagé un examen interne des activités en soulignant le besoin accru de synergie et de collaboration entre ses différents secteurs au sein de l'Organisation. L'accentuation des efforts axés sur l'interaction des différents secteurs allait déjà dans ce sens. L'action déployée par le Groupe de travail s'inscrivait dans le volet d'interaction relatif à l'utilisation durable des ressources naturelles, encore qu'il soit également lié à tous les autres volets (à savoir les villes durables et intelligentes, la mobilité durable et la connectivité intelligente, et l'évaluation et le suivi des ODD. Pour l'heure, les équipes actives dans le cadre des différents volets d'interaction étaient chargées de rédiger dans leurs domaines respectifs une étude d'ensemble axée sur la région de la CEE.

b) Faits récents survenus dans d'autres organisations

11. La représentante de la Commission du Codex Alimentarius a informé les représentants des derniers faits nouveaux concernant la normalisation des fruits et légumes frais et transformés (y compris les épices) depuis les dernières sessions du Comité sur les fruits et légumes frais (CCFFV) et du Comité sur les épices et les herbes culinaires (CCSCH). Elle a noté que les travaux sur les fruits et légumes transformés étaient menés par correspondance, qu'une plateforme en ligne permettant la tenue de réunions virtuelles était disponible sur le site Web du Codex et que ses travaux dans ce cadre visaient, entre autres, l'élaboration d'une norme pour les fruits secs. Elle a souligné que, s'agissant des fruits et légumes frais, le CCFFV avait transmis les normes pour les kiwis, l'ail et les pommes de terre de conservation pour adoption finale par la Commission du Codex Alimentarius (CAC) en juillet 2020. On trouvait des informations détaillées sur les travaux des comités susmentionnés dans les pages du site Web du Codex s'y rapportant, à savoir :

- CCFFV : www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/meetings/detail/fr/?meeting=CCFFV&session=21 ;
- CCFFV : www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/meetings/detail/fr/?meeting=CCFFV&session=29 ;
- CCSCH : www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/meetings/detail/fr/?meeting=CCSCH&session=4 ;

Elle a également mentionné que les demandes de commentaires (lettres circulaires) concernant les normes proposées pour adoption finale ou pour examen plus approfondi par lesdits comités pouvaient être consultées à l'adresse suivante : www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/circular-letters/fr/.

12. Le représentant de l'OCDE a remercié la CEE d'avoir aidé à organiser une réunion informelle de l'OCDE pour parler des brochures explicatives. Il a indiqué qu'au cours des dernières années, l'OCDE avait organisé des ateliers en Asie et en Amérique latine pour diffuser les brochures explicatives et les normes. Il a informé les participants que des demandes d'information sur ses brochures explicatives et ses normes lui étaient adressées par des producteurs asiatiques et latino-américains. Il a suggéré de tenir des discussions bilatérales avec la CEE sur la manière d'associer davantage de producteurs non européens aux travaux des organisations et de répondre à leurs préoccupations. Il pourrait en résulter une situation gagnant-gagnant, de nature à renforcer la portée internationale des normes CEE-ONU et des brochures d'envergure mondiale de l'OCDE.

13. Il a informé les représentants qu'à sa session plénière de décembre 2019, l'OCDE examinerait les premiers projets de brochures sur les fruits de la passion, le chou-fleur, la papaye et la banane, et a indiqué que l'approbation des brochures sur les légumes racines et les baies était attendue pour la fin de 2019. L'OCDE discuterait également des points suivants : les ventes de fruits et légumes sur Internet, les implications du Brexit (le Royaume-Uni, l'Espagne et les Pays-Bas feront part des mesures mises en place par leur gouvernement pour gérer le commerce des fruits et légumes après le Brexit), les tolérances (présentation par les États-Unis) et les effets des changements climatiques sur la qualité des fruits et légumes (présentation de l'Afrique du Sud).

14. La représentante de l'Allemagne (et Présidente de la Section spécialisée des fruits et légumes) a pris note des informations fournies par l'OCDE et a suggéré que les pays ayant des observations à formuler sur les normes CEE-ONU en fassent part au secrétariat de la CEE. Si la participation physique à la réunion à Genève n'était pas possible, les représentants étaient invités à soumettre leurs observations par écrit. Elle a souligné que le Groupe de travail et ses sections spécialisées tenaient compte de toutes les observations reçues, les examinaient et reflétaient les décisions prises dans le rapport.

15. La représentante de l'INC a présenté les travaux et la portée du Conseil international des fruits à coque et des fruits séchés, qui comprenait plus de 800 entreprises dans plus de 75 pays. Elle a brièvement décrit les travaux de l'INC dans les domaines de la santé, de la nutrition, des statistiques de production, du commerce, de la consommation, de la sécurité sanitaire des aliments, des normes et réglementations gouvernementales, y compris les

normes de qualité agricole. Pour soutenir une croissance durable de l'industrie mondiale des fruits à coque et des fruits séchés, l'INC jouait le rôle de source internationale d'informations et coopérait avec des institutions nationales et internationales, encourageait la recherche scientifique sur les bienfaits pour la santé de la consommation de fruits secs et de fruits à coque et agissait sur les tendances de la production, du commerce et de la consommation de ces produits dans le monde entier. En tant qu'observateur, l'INC collaborait avec la CEE à la mise au point de normes de qualité pour les fruits secs et les fruits à coque, et participait à ses sessions ordinaires et à ses ateliers.

16. L'intervenante a également souligné le travail fait par l'INC concernant ses troupes d'information technique (voir le site Web de l'INC : www.nutfruit.org/industry/technical-info-kits) à l'intention des acheteurs, des importateurs, des transformateurs, des fabricants et de l'industrie des services alimentaires, qui contenaient des recommandations sur la transformation, le stockage, l'emballage, le transport, les exigences de qualité, les paramètres et les normes en matière de sécurité alimentaire. Les troupes d'information relatives aux noix de cajou, aux macadamias, aux arachides, aux pignons et aux noix du Brésil englobaient les dispositions contenues dans les normes CEE-ONU, qui constituaient les prescriptions minimales internationalement reconnues pour les produits secs et séchés. L'intervenante a également informé les participants qu'en décembre 2019, l'INC lancerait son premier appel annuel à propositions scientifiques (avec un financement jusqu'à 150 000 EUR) pour promouvoir la recherche devant contribuer à la production et à la transformation sûre et durable des fruits à coque et des fruits séchés.

V. Objectifs de développement durable et travaux menés sous les auspices du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles – Informations actualisées

17. Le secrétariat a brièvement présenté les travaux des sections spécialisées sur les ODD. Sa représentante a souligné l'accent mis cette année sur l'Objectif 5 – « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » et a passé en revue l'approche inclusive et axée sur le genre. Le Groupe de travail a pris note de l'exposé sur les travaux axés sur l'égalité des sexes (ODD 5) dans la perspective des travaux à déployer dans l'avenir.

18. Concernant l'ODD 12 – Cible 12.3 (« Réduire de moitié les pertes de denrées alimentaires et le gaspillage d'ici à 2030 »), le secrétariat a présenté un aperçu d'ensemble non exhaustif des stratégies, plans et législations mis en œuvre à cet effet par des organisations internationales et des gouvernements. Le Groupe de travail a pris note des informations communiquées dans la perspective des actions futures à mener.

19. La représentante des Pays-Bas a présenté les conclusions et les implications de la dernière étude de l'Université de Wageningen sur les « Aspects cosmétiques des normes spécifiques de commercialisation applicables aux fruits et légumes ». Elle a expliqué que la réduction des pertes et des gaspillages de denrées alimentaires était une priorité dans l'agenda politique de son pays depuis l'été 2018, lorsque le parlement néerlandais avait demandé dans une résolution que soient supprimées des normes de commercialisation les prescriptions relatives à l'aspect cosmétique des aliments afin de réduire le gaspillage. Il avait donc été décidé de commander une étude sur la façon d'aborder cette demande et sur l'impact que cela aurait sur les producteurs et les consommateurs et sur les chiffres réels de réduction des déchets alimentaires. La recherche s'était limitée aux quatre produits les plus cultivés aux Pays-Bas et à des critères tels que la forme, les différences de couleur et l'épiderme. Trois options avaient ainsi été envisagées, à savoir : 1) des exigences cosmétiques uniformes pour toutes les catégories, ne prenant plus en compte que les critères de la catégorie II (remplaçant ceux des catégories I et Extra) ; 2) des dérogations temporaires aux prescriptions de nature cosmétique de la catégorie I ; et 3) un assouplissement des prescriptions de nature cosmétique pour permettre la mise sur le marché de produits frais de la classe II présentant des défauts de forme, d'épiderme ou de couleur).

20. La représentante des Pays-Bas a présenté les conclusions concernant chaque option en relevant pour chacune les implications positives et négatives. Les conclusions de l'étude avaient conduit à retenir la troisième option, c'est-à-dire l'abaissement à la catégorie II des prescriptions de nature cosmétique, comme étant la meilleure des trois options pour contribuer à la réduction des déchets alimentaires. L'intervenante a indiqué que cette proposition serait présentée par les Pays-Bas à la Section spécialisée des fruits et légumes frais et qu'elle avait été soumise à l'UE dans le cadre de son évaluation en cours des normes de commercialisation.

21. Plusieurs délégations ont fait observer que la révision de la tolérance pour la catégorie II avait également fait l'objet de discussions au sein de la CEE depuis plusieurs années, avec des conclusions similaires. La Section spécialisée avait d'ailleurs décidé d'abaisser au cas par cas les prescriptions définies pour la catégorie II. Il a en outre été souligné que la plupart des fruits actuellement commercialisés sous la dénomination « fruits moches » entraient déjà dans la catégorie II. Le relèvement à 20 % de la tolérance totale autorisée dans la catégorie II (comme proposé par le Royaume-Uni en 2018) pourrait se traduire par un volume accru de produits relevant de cette catégorie. Bien que cette proposition n'ait pas été appuyée en 2018, elle pourrait être réexaminée lors des débats prévus sur la norme-cadre par la Section spécialisée des fruits et légumes frais en mai 2020. Plusieurs délégations ont souligné que les déchets alimentaires et les conditions climatiques extrêmes avaient une incidence sur la disponibilité des produits. Pour elles, le fait d'autoriser des formats plus petits et des défauts plus importants pourrait non seulement améliorer la situation, mais aussi réduire le gaspillage et augmenter les possibilités de revenus. De nombreuses délégations ont estimé pour leur part qu'il appartenait aux autorités gouvernementales de prendre de telles mesures et d'assurer la disponibilité et la sécurité alimentaires dans leur pays, ajoutant qu'un relèvement du niveau de tolérance pour autoriser l'admission d'un plus grand volume de produits dans la catégorie II pourrait envoyer un signal non souhaité.

22. Plusieurs délégations ont émis l'opinion que les supermarchés et les chaînes de magasins de détail devraient être inclus dans le débat sur l'abaissement des prescriptions. Actuellement, les supermarchés avaient non seulement des exigences dépassant celles des normes publiques, mais imposaient même des exigences supplémentaires. Il restait à démontrer que l'abaissement des exigences prescrites par les normes minimales publiques telles que les normes CEE-ONU ou les normes de l'UE ait eu des effets sur les normes fixées par le secteur privé. Dans certains pays de l'UE, par exemple, les dérogations autorisées par la législation communautaire n'avaient pas modifié les exigences strictes imposées par les chaînes de magasins de détail et les supermarchés. De nombreuses délégations ont informé le Groupe de travail des études réalisées dans leur pays, souvent sur plusieurs années. Ces études avaient montré que la cause profonde du problème n'était pas les normes publiques, mais bien les normes privées beaucoup plus sévères appliquées dans le commerce de détail.

23. En outre, les délégations ont également noté que l'étude présentée par la délégation néerlandaise avait montré à quel point les produits de la catégorie II étaient sous-représentés dans les ventes globales et que la catégorie I était la catégorie la plus vendue dans les supermarchés européens. Il n'était donc pas certain que l'abaissement des exigences relatives à la catégorie II (qui est la catégorie la moins vendue) soit un moyen efficace de réduire les pertes et le gaspillage de denrées alimentaires, sachant que la préparation des produits de catégorie II nécessitait le même intrant économique que pour la catégorie I tout en offrant un prix de vente inférieur au producteur – d'autant qu'il s'agissait de produits de qualité moindre. En considération de ce qui précède, il est apparu que l'abaissement des prescriptions de la catégorie II pourrait ne pas avoir d'effet positif du point de vue économique pour le producteur. Par conséquent, les producteurs pourraient ne pas voir d'intérêt à abaisser leurs exigences relatives à cette catégorie.

24. De nombreuses délégations ont également noté la nécessité de prendre davantage de mesures de sensibilisation et d'éducation au niveau de la distribution et des consommateurs et se sont également concentrées sur les moyens de modifier la perception des commerçants et des consommateurs quant à la valeur des aliments. Il a été souligné qu'il s'agissait là d'une question politique ainsi que d'une décision relevant du domaine éducatif, à aborder

conjointement avec tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement, en y incluant le secteur public et le secteur privé. De nombreuses délégations ont estimé que cela pourrait être un moyen plus efficace de prévenir et de réduire les pertes et les gaspillages de denrées alimentaires.

25. Plusieurs pays ont présenté les mesures prises par leur gouvernement, englobant notamment des politiques de prévention et de réduction du gaspillage, des études et des évaluations axées sur les déchets alimentaires et sur le rôle que jouent les détaillants et les consommateurs, l'analyse des effets des normes de commercialisation, une éducation continue et plus ciblée des consommateurs, des obligations claires signifiées aux vendeurs de produits alimentaires, incités à en faire don plutôt que de les rendre impropres à la consommation, des campagnes éducatives et des sanctions pénalisant le gaspillage alimentaire.

26. De nombreux gouvernements reconnaissent le lien direct entre la suppression ou l'abaissement des normes et les conséquences négatives pouvant en résulter, en termes de revenus, pour des producteurs ayant orienté leur production dans l'optique d'atteindre une catégorie donnée de produits et un certain niveau de qualité devant leur garantir le niveau de revenu escompté.

27. Il a également été noté que même dans les pays où les normes n'étaient pas obligatoires, comme les États-Unis (et qui ne faisaient l'objet de contrôles que lorsque le produit était présenté avec l'indication de la catégorie), une partie des aliments était perdue et gaspillée. Dans de nombreux cas, une manipulation inappropriée, l'utilisation de dates limites de vente par le secteur de la vente au détail – en particulier pour les fruits et légumes frais – ou le comportement des consommateurs étaient en cause. Les interventions devraient donc viser l'ensemble du processus commercial. Le Code de bonnes pratiques pour la manutention des fruits et légumes frais de la CEE-ONU constituait un nouvel outil de sensibilisation pour les secteurs de la vente au détail, du commerce et de la production et favorisait l'amélioration constante des pratiques.

28. Pour la deuxième journée de sa session de 2019, le Groupe de travail avait organisé la quatrième Conférence CEE-FAO sur le thème « Food (Waste) for Thought food loss – policy perspectives for the 2030 Agenda for Sustainable Development » (Réflexion sur le problème des pertes et des déchets alimentaires dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030), avec des exposés sur des sujets intéressants les quatre sections spécialisées. Le programme et les exposés peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/index.php?id=44974>.

VI. Activités de renforcement des capacités et de promotion

29. Un membre du secrétariat a passé en revue ses activités de renforcement des capacités, notamment celles menées dans le cadre du projet financé par le Compte des Nations Unies pour le développement (UNDA-11), consacré en 2019 à la formation CEE-PNUD sur la « Durabilité des modes de production et de consommation nationaux dans le commerce agricole » (23 et 24 septembre 2019) à Tachkent (Ouzbékistan), avec des participants du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Tadjikistan et de l'Ouzbékistan, à une réunion du Groupe de travail d'Asie centrale sur les normes de qualité (25 et 26 septembre 2019), ainsi qu'à la conceptualisation d'une application de gestion des pertes alimentaires sur le marché. Elle a également décrit les activités financées par des organisations partenaires telles que la réunion internationale du BLE (Office fédéral allemand de l'agriculture et de l'alimentation) sur le contrôle de la qualité des fruits et légumes, qui s'est tenue à Bonn en mars 2019, le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur de la CNUCED, en juillet 2019 à Genève, la Semaine de la connectivité du Commonwealth, à Londres en septembre 2019, le Forum public de l'OMC, à Genève en octobre 2019, la Conférence régionale de haut niveau du PNUD sur les capacités productives, le commerce et les ODD en Asie centrale, à Tachkent en novembre 2019, et la réunion de la CESAO dans la région arabe sur le thème « Green Technologies for Addressing Food Loss and Waste » (Des technologies vertes pour contrer les pertes et les déchets alimentaires), à Amman en novembre 2019.

30. Elle a également informé les délégations de la traduction en espagnol (financée par Potato USA) de plusieurs guides consacrés aux plants de pommes de terre, d'une contribution en nature pour l'élaboration d'une application-guide sur les maladies et les parasites de la pomme de terre (Australie) et de la traduction des guides et affiches de la CEE dans les langues d'Asie centrale et en russe (Hilfswerk Austria International, GIZ).

31. L'intervenante a remercié toutes les délégations dont les experts avaient appuyé les activités de renforcement de capacités et de promotion de la CEE en 2019. Elle a également informé le Groupe de travail des progrès accomplis par la région de l'Asie centrale en ce qui concerne l'adoption, l'utilisation et l'application des normes de la CEE et l'élaboration d'un matériel d'orientation. Elle a souligné en particulier les activités du Groupe de travail de l'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan et Tadjikistan), visant à promouvoir l'utilisation et l'application des normes de la CEE dans la région.

32. Le Groupe de travail a pris note avec satisfaction des activités entreprises et a exprimé sa gratitude au secrétariat pour ses activités de renforcement des capacités orientées vers des objectifs ciblés en 2019. Il a également félicité le secrétariat pour le travail accompli en Asie centrale où, en coopération avec les organismes locaux des Nations Unies et les organismes d'aide, de nombreux résultats positifs avaient été obtenus. Actuellement, la CEE, le PNUD, le GIZ et Hilfswerk Austria International réalisaient une étude d'impact jusqu'à la mi-décembre 2019 dont les résultats seraient communiqués au Groupe de travail en temps voulu.

33. En ce qui concerne les futures activités de formation, la délégation turque a invité les délégations à l'atelier de juin 2019 sur l'échantillonnage des fruits à coque et des fruits séchés qui se tiendra à Izmir (Turquie). Cet atelier se tiendrait en parallèle avec la réunion de la Section spécialisée des produits secs et séchés. La délégation slovaque a informé les participants que le prochain cours international de formation se tiendrait à Mojmirovce (Slovaquie) en septembre 2020.

VII. Certificats électroniques de qualité pour les fruits et légumes frais

34. Un membre du secrétariat a fait le point, à l'intention du Groupe de travail, des progrès réalisés en ce qui concerne le certificat électronique de qualité pour les fruits et légumes frais, auquel travaille le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU). Elle a indiqué que la branche agricole du CEFACT-ONU avait achevé ses travaux sur les spécifications relatives aux exigences opérationnelles et le mappage des spécifications relatives aux exigences, ainsi que sur le schéma XML de la qualité électronique. Ce dernier fixait la structure du certificat électronique de qualité, c'est-à-dire les éléments de données devant y figurer, leur hiérarchie et leurs types. Ce document très technique était utilisé par les concepteurs de logiciels pour composer les mentions devant figurer sur le certificat électronique pour renseigner sur la qualité d'un produit. Il serait inclus dans la prochaine publication du CCL19B et disponible sur Internet pour téléchargement. Elle a noté qu'un guide de mise en œuvre du certificat électronique était en cours d'élaboration, qui exposerait de façon résumée la manière dont les pays pouvaient mettre en place des échanges de certificats électroniques, satisfaisant aux exigences en matière de signature électronique et d'authentification, et spécifier le type d'accords nécessaires entre organismes gouvernementaux. Le Guide de mise en œuvre porterait également sur le certificat sanitaire et phytosanitaire électronique, le certificat d'origine et les documents de contrôle électronique du commerce des espèces protégées par la Convention CITES. L'intervenante a informé les participants qu'à la session de mai 2020, un représentant du secrétariat du CEFACT apporterait un complément d'informations sur les mesures d'application possibles.

35. Le Président du Groupe de travail a remercié le groupe du domaine agricole du CEFACT-ONU pour ce travail et a demandé aux représentants du WP.7 de transmettre les informations à leurs services informatiques compétents.

36. Les présidents des sections spécialisées ont présenté les travaux de leur section respective au cours de l'année écoulée, ainsi que leurs activités actuelles et à venir. Ces exposés pouvaient être consultés sur le site Web de la CEE à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/index.php?id=50606>.

VIII. Section spécialisée de la normalisation de la viande

37. En 2019, la Section spécialisée a tenu à Potsdam (Allemagne) une réunion et un colloque international intitulé « De la viande de qualité pour assurer un avenir durable : réunion internationale sur la qualité gustative, les normes alimentaires et les solutions innovantes pour le commerce ». Le colloque était surtout centré sur les normes, l'élevage durable, les questions de genre et les ODD, ainsi que sur les progrès concernant la qualité de l'alimentation. Organisé pour faire immédiatement suite au Congrès international des sciences et technologies de la viande (ICoMST), il avait attiré de nombreux participants. Le Président de la Section spécialisée de la viande n'a pas pu participer à la session du Groupe de travail mais a établi un rapport présenté par le secrétariat en son nom. Le rapport fournissait des informations sur les travaux de la Section spécialisée concernant les normes relatives à la viande et à la qualité de la nourriture, qui avaient donné lieu cette année aux premières sessions de formation des évaluateurs de systèmes de refroidissement en Europe (pays de Galles et France). Il y était également pris acte du fait que les représentants avaient été informés des derniers développements concernant l'utilisation des normes par les pays de la région de la CEE et au-delà, et du rôle important que jouaient les normes, avec les descriptions de découpes qui y étaient faites dans l'optique du commerce international de la viande et des contrôles auxquels il devait donner lieu. Le rapport décrivait également en détail les discussions en cours sur l'élaboration éventuelle d'une norme CEE-ONU de commercialisation et de qualité pour la chair de poisson, au sujet de laquelle la Section spécialisée avait décidé de recueillir des informations complémentaires.

38. Le rapport mettait en outre l'accent sur la poursuite des discussions concernant l'alignement éventuel des codes très efficaces et largement appliqués du commerce international – tels que définis par la CEE-ONU dans ses normes relatives à la viande – sur les codes SH moins détaillés qu'appliquaient les autorités douanières. Il a été décidé d'étudier la faisabilité d'un tel projet jusqu'à la session de 2020 de la Section spécialisée. Le rapport présentait également une mise à jour de la délégation australienne à propos d'un amendement à la norme CEE-ONU pour la viande ovine utilisée au niveau national, qui serait examiné à la session de 2020 de la Section spécialisée.

39. Le Groupe de travail s'est entretenu de plusieurs questions à propos desquelles son attention avait été spécialement requise, à savoir l'alignement des codes douaniers du SH sur les descriptions des découpes figurant dans les normes CEE-ONU relatives à la viande, et l'élaboration possible d'une norme de commercialisation pour la chair de poisson. Sur le premier point, certaines délégations ont mis en garde contre les conséquences possibles de l'harmonisation des codes SH avec les codes de description technique des produits, estimant que l'Organisation mondiale des douanes (OMD) serait la mieux placée pour conduire une telle entreprise. D'autres, en revanche, se sont félicitées de cette occasion de fournir une expertise technique devant faciliter un éventuel exercice d'alignement.

40. Le Groupe de travail a en outre longuement débattu des conséquences possibles de l'introduction d'une norme de commercialisation de la chair de poisson. Étant donné l'existence d'un Comité du Codex sur les poissons et les produits de la pêche (CCFFP) – ajourné *sine die*, quoique fonctionnel par voie électronique –, et celle de normes privées largement utilisées dans le commerce international du poisson, les délégations se sont opposées à l'élaboration d'une norme CEE-ONU en la matière.

41. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat d'informer la Section spécialisée et son président de l'approbation, par le Groupe de travail, des travaux entrepris sur la définition du champ d'application d'un projet potentiel d'alignement du code SH sur les codes détaillant les modes de découpes de la viande, ainsi que de sa non-approbation de l'élaboration d'une norme CEE-ONU de commercialisation de la chair de poisson.

42. Le Groupe de travail a remercié la Section spécialisée pour l'excellent travail qu'elle avait fourni tout au long de l'année.

IX. Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais

43. La Section spécialisée a tenu une session ordinaire cette année. La Présidente de la Section spécialisée des fruits et légumes frais a présenté en détail les travaux de la Section, y compris les normes révisées et le « Code de bonnes pratiques CEE-ONU pour réduire les pertes alimentaires dans la manutention des fruits et légumes ». Elle a également donné un premier aperçu des travaux en cours et à venir. Elle a informé les délégations que la Section spécialisée était en train d'élaborer des directives minimales de qualité de commercialisation afin de réduire les pertes alimentaires et de développer les marchés locaux là où c'était nécessaire.

44. La prévention et la réduction des pertes et gaspillages de denrées alimentaires ont guidé les travaux de révision des normes de la Section spécialisée. S'il s'agissait là d'une contribution importante à la réduction des pertes et gaspillages de denrées alimentaires, il demeurerait très important que toutes les délégations adoptent une approche holistique pour souligner la valeur des aliments à tous les niveaux, de l'exploitation agricole jusqu'au consommateur. La délégation des États-Unis, tout en disant ne pas s'opposer à l'adoption de la norme révisée pour les légumes à racine et à tubercule, a suggéré que soit mieux défini à l'avenir le terme « pelage normal » utilisé dans plusieurs normes.

45. Le Groupe de travail a adopté :

- Le rapport de la soixante-septième session ;
- La norme révisée pour les cerises ;
- La norme révisée pour les choux-fleurs ;
- La norme révisée pour les brocolis ;
- La norme révisée pour les anones ;
- La norme révisée pour les avocats ;
- La norme révisée pour les baies ;
- La norme révisée pour les oignons ;
- La norme révisée pour les légumes à racine et à tubercule ;
- La norme révisée pour les raisins de table ;
- La norme révisée pour les pastèques ;
- Le Code de bonnes pratiques CEE-ONU pour la réduction des pertes de denrées alimentaires dans la manutention des fruits et légumes.

46. Le Groupe de travail a pris note de la nouvelle méthode CEE-ONU de calcul des pertes alimentaires, qui complète le Code de bonnes pratiques (www.unece.org/fileadmin/DAM/trade/agr/FoodLossChallenge/FoodLossWaste_QuantificationMethodology.pdf).

47. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat de publier et d'imprimer la Méthodologie de la CEE pour les pertes alimentaires et le Code de bonnes pratiques. Les représentants ont également discuté de la promotion et de la diffusion possibles de ces documents par l'intermédiaire de divers médias et canaux. L'opinion a été émise que la visibilité de ces travaux pourrait être améliorée par les réseaux sociaux, un accès facilité à l'information sur les pages Web de la CEE, des bulletins d'information réguliers ou des messages d'information. En outre, les délégations ont également suggéré de faire une plus grande place aux travaux sur les pertes alimentaires dans la hiérarchie des pages Web de la CEE. La délégation du Bangladesh a proposé une approche plus collaborative pour permettre aux pays absents aux réunions de soumettre leurs commentaires.

48. Un canal très important serait celui du secteur privé, au niveau tant international (Freshfel) que national. En outre, du matériel promotionnel (des affiches correspondant aux trois secteurs spécialisés) ainsi que l'application pratique du Code par des partenaires bien connus pourraient en souligner l'utilité. Les résultats de ces tests et essais pourraient être présentés à la prochaine session et mis en évidence sur la page Web.

49. D'autres canaux possibles seraient les autres organisations internationales, gouvernementales ou non gouvernementales, présentes à Genève ou sur le terrain, ainsi que des agences travaillant sur les questions alimentaires telles que l'OMC, la FAO, le PAM, le PNUD ou le COLEACP.

50. Le Groupe de travail a remercié la Section spécialisée pour l'excellent travail qu'elle avait fourni tout au long de l'année.

X. Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés

51. Le Président de la Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés a examiné en détail les travaux de la Section spécialisée et a présenté les normes révisées et les recommandations récemment formulées qui avaient été soumises pour adoption. En 2019, la Section spécialisée avait organisé à Genève une réunion ordinaire ainsi qu'un colloque international et une dégustation sur le thème « Les ressources naturelles durables et leurs chaînes de valeur : les fruits à coque ». Il a remercié tous les contributeurs et le secrétariat pour l'excellente organisation de ce colloque. Centré sur la biodiversité et les gains économiques durables à attendre des fruits à coque récoltés en forêt, celui-ci avait démontré l'importance de la durabilité dans le commerce international de ces produits et la pertinence des travaux de la Section spécialisée pour les pays producteurs partout dans le monde. Cette question revêtait une importance particulière pour les producteurs d'Asie centrale qui avaient également soumis des propositions de modifications à la norme CEE-ONU pour les noix afin d'y inclure les noix sauvages provenant de forêts de noyers. Le Président de la section spécialisée a également noté qu'un renforcement des capacités pourrait être mis en place pour les aider à appliquer la norme CEE-ONU et à accroître les revenus que tirent les communautés locales de ces produits forestiers.

52. Il a en outre informé les représentants que le plan d'échantillonnage initialement soumis pour adoption serait une nouvelle fois examiné à l'occasion d'un atelier spécial devant se tenir à Izmir (Turquie) en juin 2020, et qu'il serait appuyé par la délégation turque. La proposition a été faite de reporter l'adoption et la publication du plan d'échantillonnage en attendant les résultats de cet atelier pratique en 2020. Le Président de la Section spécialisée a remercié la délégation allemande d'avoir établi un plan d'échantillonnage quasiment final, ainsi que l'INC, qui avait proposé de produire une vidéo à des fins de formation.

53. Le Président de la Section spécialisée a remercié le secrétariat de ses travaux en Asie centrale, notant qu'ils donnaient des résultats concrets et faisaient participer les pays d'Asie centrale aux travaux de normalisation de la CEE. Les résultats de l'étude d'impact actuellement en cours, entreprise à la demande de la Section spécialisée en juin 2018, seraient communiqués en temps opportun. Cette évaluation avait été lancée afin d'étudier les résultats concrets de ces dernières années en ce qui concerne notamment l'afflux d'investissements, le commerce, les exportations, l'adoption et l'utilisation des normes, la hausse du niveau de l'emploi et l'augmentation des revenus du travail.

54. L'intervenant a noté que le travail d'élaboration des affiches explicatives avait bien progressé et a remercié tous les rapporteurs pour leur excellent travail. L'affiche pour les pistaches en coque et les noix en coque avait été finalisée. Celles des noix décortiquées, des figues séchées et des raisins secs étaient sur le point de l'être, et leur adoption était proposée dans le cadre d'une procédure intersessions, en attendant leur finalisation – d'ordre essentiellement rédactionnel. Il a également informé le Groupe de travail que la délégation du Tadjikistan avait présenté la brochure explicative de l'Asie centrale pour les abricots séchés lors de la session de 2019 de la Section spécialisée. Étant donné que certaines délégations avaient exprimé des réserves au sujet des photos et du texte

interprétatif les accompagnant, il a suggéré d'examiner la brochure en détail au cours des prochains mois et de soulever les questions restées pendantes à l'occasion de l'atelier de 2020 et de la réunion de la Section spécialisée.

55. À l'invitation de la délégation turque, la prochaine réunion de la Section spécialisée se tiendrait à Izmir (Turquie), du 15 au 17 juin 2019, juste avant ou après l'atelier sur le plan d'échantillonnage. Toute décision prise à cette réunion serait validée par la Section spécialisée en novembre 2020 au cours d'une session précédant celle du Groupe de travail.

56. Le représentant du Conseil international des fruits à coque et des fruits séchés (INC) informerait le Groupe de travail de l'élaboration éventuelle d'affiches explicatives sur les noix de cajou.

57. Le Groupe de travail a adopté :

- Le rapport de la soixante-sixième session ;
- Une nouvelle norme CEE-ONU pour les melons séchés (DDP-30) ;
- Une nouvelle norme CEE-ONU pour les morceaux de noix de coco déshydratés (DDP-31) ;
- Une nouvelle norme CEE-ONU pour les papayes mûres séchées (DDP-32) ;
- La norme révisée pour les noix en coque ;
- La prolongation de la période d'essai concernant la Recommandation pour les pruneaux ;
- L'affiche explicative sur les pistaches en coque ;
- L'affiche explicative sur les noix en coque ;

58. Le Groupe de travail a approuvé la demande relative à l'application de procédures d'adoption intersessions pour les affiches explicatives concernant les noix décortiquées, les figues séchées et les raisins secs, et a remercié la Section spécialisée de son excellent travail tout au long de l'année.

XI. Section spécialisée de la normalisation des plants de pommes de terre

59. En 2019, la Section spécialisée a tenu une réunion ordinaire, et en septembre de la même année, elle a organisé une réunion des rapporteurs à Bozeman (États-Unis). La Présidente de la Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre a examiné en détail les travaux de la Section spécialisée et les résultats de la réunion récente des rapporteurs.

60. Elle a présenté les résultats de l'enquête sur les virus entreprise par la Section spécialisée en 2018 et 2019, qui avait permis d'obtenir un taux de réponse élevé, un ensemble de données détaillées et riches et des résultats publiés sur le site Web de la CEE (www.unece.org/trade/agr/standard/potatoes/pot_e.html).

61. Elle a rendu compte des travaux en cours sur les méthodes d'analyse bactériologique et le Guide relatif à la production de minitubercules. Elle a souligné que l'application-guide relative aux maladies des plants de pomme de terre avait été publiée et a exprimé sa gratitude à la délégation australienne pour cette contribution très précieuse. Elle a également brièvement passé en revue la vaste gamme de guides couvrant de nombreux sujets qu'avait produits la Section spécialisée.

62. Elle a noté que les discussions sur les semences de pommes de terre véritables ainsi que sur différents ravageurs et maladies virales se poursuivaient et que des possibilités de renforcement des capacités étaient à l'étude. Elle a donné un aperçu des activités futures de la Section spécialisée, incluant notamment un travail de fond et de promotion.

63. Le Groupe de travail a adopté :

- Le rapport de la quarante-sixième session ;

et a remercié la Section spécialisée pour l'excellent travail fourni tout au long de l'année.

XII. Travaux futurs

64. Le Groupe de travail a décidé d'inscrire les points suivants sur la liste de ses travaux futurs :

Mettre l'accent sur la visibilité et la promotion des guides de la CEE, y compris le Code de bonnes pratiques ;

Soumettre le Code de bonnes pratiques à des épreuves et des essais, avec analyse subséquente et retour d'informations ;

Organiser, en collaboration avec le secteur privé, une table ronde sur les pertes et le gaspillage de denrées alimentaires et sur les normes privées ;

Organiser une manifestation à caractère éducatif sur les solutions de remplacement aux aliments non commercialisés dans les grandes chaînes d'approvisionnement, la prévention des pertes alimentaires et les technologies simples de transformation de certains produits en un produit à valeur ajoutée ;

Renforcer les capacités et mener des actions de vulgarisation.

65. Toute proposition supplémentaire de thèmes présentant un intérêt pour le Groupe de travail devrait être adressée au secrétariat dans les mois à venir.

XIII. Questions diverses

66. Les réunions ci-après ont été prévues pour 2020 :

- Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre : 16 et 17 mars ;
- Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais : 6-8 mai ;
- Atelier d'échantillonnage et réunion de la Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés : 15-17 juin ;
- Section spécialisée de la normalisation de la viande : 2-4 septembre ;
- Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles : 16 et 17 novembre.

67. Les éventuels changements de date et de lieu seront communiqués en temps voulu.

XIV. Élection du Bureau

68. Les délégations ont élu M^{me} Agnieszka Sudol (Pologne) Présidente et M. Guy Lambrechts (Belgique) Vice-Président.

XV. Adoption du rapport

69. Le Groupe de travail a adopté le rapport sur sa soixante-quinzième session (ECE/CTCS/WP.7/2019/2).
